

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

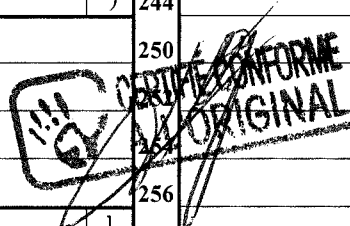
Désignation de l'entreprise SASU EBK INVEST

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2022 Exercice N-1 clos le 31 12 2021 Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
	Production vendue	biens			215		214			
		services *			217		218			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	30		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	30		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	810	862		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244			
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									
	Dotations aux amortissements *									
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	810	862	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(780)	(862)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)				280	89 422	81 200	
	Produits exceptionnels		(IV)				290			
	Charges financières		(V)				294	600	1 200	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)				306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	88 042	79 138		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	88 042	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	4 471		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Dédutions	Entreprise nouvelles (44, septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindécies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981	Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993				89 422		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	3 091	354				
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : *3...223 dont imputés sur le résultat :							360	3 091	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0	372				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise		SASU EBK INVEST		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		777 BD DE LERY		83140 SIX FOURS LES PLAGES		
Numéro SIRET *		8 2 4 5 5 7 4 1 7 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	275 000	275 000	
	Total I (5)	044	048	275 000	275 000	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
Autres * (3)		072	074			
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	63 421	5 379	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	098	63 421	5 379	
	Total général (I+II)	110	112	338 421	280 379	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	5 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		500	500	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Report à nouveau	134		194 069	114 931	
	Résultat de l'exercice	136		88 042	79 138	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		287 611	199 569	
	Total II	154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156				
	Emprunts et dettes assimilées	164				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	50 000			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	172		50 810	80 810	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		50 810	80 810	
	Total général (I + II + III)	180		338 421	280 379	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EBK INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 777 BD DE LERY
83140 SIX FOURS LES PLAGES
824 557 417 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 30/06/2023

Le 30/06/2023, SIX FOURS LES PLAGES,

Monsieur STEPHANE KIEFFER, Président et Associé unique de la Société EBK INVEST,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur STEPHANE KIEFFER, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2022.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 88 041,81 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 4 471 euros, à savoir :

- Régime société mère 5% de 89.422 euros soit 4.471 euros

DEUXIÈME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 88 041,81 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 88 041,81 euros.**
-

Affectation

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit 88.041,81 euros.
- Solde du report à nouveau, soit 282.110,74 euros.
-

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 281.610,74 euros et celui des réserves à 500 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associé prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce.

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

EBK INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 777 BD DE LERY
83140 SIX FOURS LES PLAGES
824 557 417 RCS TOULON

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31/12/2022

Monsieur STEPHANE KIEFFER, associé unique et Président de la Société EBK INVEST, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont les suivantes : Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le montant total des produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 30 euros.
Le montant total des charges d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 810 euros.
En conséquence, le résultat d'exploitation pour l'exercice écoulé s'établit à -780 euros.
Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

RESULTAT FINANCIER

Le montant total des produits financiers pour l'exercice écoulé s'est élevé à 89 421 euros.

Le montant total des charges financières pour l'exercice écoulé s'est élevé à 600 euros.

En conséquence, le résultat financier pour l'exercice écoulé s'établit à 88 821 euros.

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Le résultat courant avant impôts de l'exercice écoulé ressort ainsi à 88 041 euros.

RESULTAT NET

Ainsi, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 88 041 euros.

BILAN

Au 31/12/2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 338 420 euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 88 041 euros de la manière suivante:

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 88 041,81 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit 88.041,81 euros.
- Solde du report à nouveau, soit 282.110,74 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 281.610,74 euros et celui des réserves à 500 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé à l'associé unique, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code à hauteur de 4 471 euros. A savoir :

Régime société mère : 89.420 € x 5% soit 4.471 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et son Président ou ses autres dirigeants.

Le Président
Monsieur STEPHANE KIEFFER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Kieffer', written over a horizontal line.

EBK INVEST
777 Boulevard de Léry
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
SIRET 824 557 417 R.C.S. Toulon

EBK INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 777 BD DE LERY
83140 SIX FOURS LES PLAGES
824 557 417 RCS TOULON

TEXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT

DU 30/06/2023

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 88 041 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 4 471 euros. A savoir :

- Régime société mère 5% de 89.422 euros soit 4.471 euros

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 88 041,81 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 88 041,81 euros.**

Affectation

Report à nouveau :

- **Au report à nouveau, soit 88.041,81 euros.**
- **Solde du report à nouveau, soit 282.110,74 euros.**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 281.610,74 euros et celui des réserves à 500 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associé prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce.

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

EBK INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 777 BD DE LERY
83140 SIX FOURS LES PLAGES
824 557 417 RCS TOULON

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

PROPOSITION DE LA DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31/12/2022

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 88 041,81 euros.
-

Affectation

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit 88.041,81 euros.
- Solde du report à nouveau, soit 282.110,74 euros.
-

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 281.610,74 euros et celui des réserves à 500 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents

Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Monsieur STEPHANE KIEFFER



EBK INVEST
777 Boulevard de Léry
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
SIRET 824 557 417 R.C.S. Toulon